



INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES



DONNÉES SOCIALES DE L'ANNÉE

2022

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au plus tard le 1^{er} mars.

L'index a pour objectif de permettre aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes, tout en mettant en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

**INDEX D'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
FEMMES-HOMMES**



DONNÉES SOCIALES DE L'ANNÉE

2022

Index de l'égalité femmes-hommes	90/100
Calculé pour le Siren 781123153	
Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes	36
Ecart de taux d'augmentations individuelles	35
Ecart de taux de promotions individuelles	non applicable
Salariés ayant bénéficié d'une augmentation suite retour congé maternité/adoption	Non concerné
Salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	5
Total	76